

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

 Délégation Départementale des  
Pyrénées-Atlantiques

 Pôle Santé Publique et Santé Environnementale  
Service Santé Environnement

**Destinataires**

 MONSIEUR - SATEG ([mire.cpo-vannes@saur.com](mailto:mire.cpo-vannes@saur.com))  
 MONSIEUR - SATEG ([cpovmire@saur.com](mailto:cpovmire@saur.com))  
 MONSIEUR LE RESPONSABLE - SATEG ([joel.rouyet@saur.com](mailto:joel.rouyet@saur.com))  
 MONSIEUR LE PRESIDENT - SEA BEARN BIGORRE ([contact@seabb.fr](mailto:contact@seabb.fr))  
 MADAME, MONSIEUR - SATEG ([ars-saur.pyrenees.gascogne@saur.fr](mailto:ars-saur.pyrenees.gascogne@saur.fr))  
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE GOMER ([mairie.gomer@wanadoo.fr](mailto:mairie.gomer@wanadoo.fr))  
 MADAME LA DIRECTRICE - SEA BEARN BIGORRE ([d.sanchez@seabb.fr](mailto:d.sanchez@seabb.fr))

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

### Unité de Gestion : VALLEE DE L'OUSSE LEMBEYE MONTANER

<b>Prélèvement</b>	<b>00203557</b>	<b>Commune</b>	<b>GOMER</b>
<b>Unité de gestion</b>	0944 VALLEE DE L'OUSSE LEMBEYE MONTANER	<b>Prélevé le :</b>	<b>jeudi 08 septembre 2022 à 11h10</b>
<b>Installation</b>	UDI 003605 VALLEE DE L'OUSSE OUEST	<b>par :</b>	SEBASTIEN BOY (LABORATOIRE)
<b>Point de surveillance</b>	0000000471 BOURG DE GOMER	<b>Motif :</b>	Contrôle sanitaire plomb cuivre et nickel
<b>Localisation exacte</b>	EGLISE	<b>Type d'eau :</b>	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES 6401

Type de l'analyse : MTX

Code SISE de l'analyse : 00203506

Référence laboratoire : 939066

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX</b>				
Cuivre	0,289 mg/L	2	1	
Nickel	6,25 µg/L	20		
Plomb	<b>18 µg/L</b>	10		<b>Valeur hors limites</b>

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00203557)

Teneur en plomb élevée sur l'eau prélevée avant purge. Sur l'eau prélevée après purge (voir prélèvement n° 203735) il n'y a pas de plomb. Il convient de prévoir le changement des canalisations en plomb et dans l'attente, de recommander aux habitants de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Signé à Pau le 22 septembre 2022

Pour la Directrice, l'ingénieur d'études sanitaires



Patrick BONILLA